

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le dix-neuf (19) décembre 2022 à 19h00 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Madame la conseillère suivante : Josée Martin

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Francis Dompierre

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. 2022-277 Acceptation de l'ordre du jour.

Le maire ouvre la séance à 19h00 et invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour, il est proposé Monsieur Sylvain Claveau par appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité des conseillers, l'acceptation de l'ordre du jour.

2. 2022-278 Présentation et adoption du budget 2023

Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale :	213 371\$
Sécurité publique :	112 529\$
Transport routier :	332 880\$
Hygiène du milieu :	172 477\$
Aménagement, urbanisme, autre :	34 037\$
Loisirs et culture :	112 172\$
Financement :	190 390\$

Total des dépenses : **1 167 856\$**

Afin de payer les dépenses mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Compensation tenant lieu de taxes :	40 843\$
Péréquation :	24 278\$
Partage de croissance d'un point de TVQ:	8 695\$
Recettes de sources locales, permis, mutation, etc. :	35 250\$
Recyc-Qc, Fonds vert :	17 100\$
Subvention salaire MRC :	18 000\$
Transferts (subvention chemin) :	138 360\$
Revenu éolien :	75 911\$
Transferts (aide financière FIMR-PIQM)	107 852\$

Total des recettes : **466 289\$**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, soit un montant de 518 596\$ et des recettes fixes de compensation au montant de 182 971\$. Une taxe à l'évaluation ainsi que les tarifs de compensation pour les services de cueillette des matières résiduelles, ainsi

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

que pour le service d'aqueduc et d'égout, la licence de chien et le service d'inspection et ramonage de cheminée et la vidange des fosses septiques fixée par le règlement 2022-07.

3. 2022-279 Adoption du plan triennal d'immobilisation.

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte son plan triennal d'immobilisation comme suit :

2023

• RÉFECTION DE PONCEAU 4 ^E RANG OUEST	375 000\$
• CONCEPTION PLAN ET DEVIS PROJET GARAGE MUNICIPAL	50 000\$
• REPROFILAGE DE FOSSÉ RANG 5 OUEST	6 000\$
• ÉTUDE DE SOL- GÉOTECHNIQUE CHEMIN LANGLOIS	15 000\$
• AMÉLIORATION PARC SALLE MUNICIPALE	15 000\$
• PROJET PHASE 1- MARAIS DU GRAND-REMOUS(MOBILIER)	12 500\$
• PROJET MADA (MOBILIER URBAIN)	12 500\$
• CHAUFFAGE CENTRE LEPAGEOIS	18 000\$
• ACQUISITION DE TERRAIN	50 000\$

2024

• RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LE 5 ^E RANG OUEST	320 000\$
• ÉTUDE DE SOL- GÉOTECHNIQUE 4 ^E RANG EST	16 000\$
• DÉBUT CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL	600 000\$
• ACQUISITION ÉQUIPEMENT DE VOIRIE DÉNEIGEMENT	85 000\$
• PROJET PAHSE 2- MARAIS DU GRAND-REMOUS (SENTIER)	5 000\$

2025

• CONSTRUCTION DE GARAGE MUNICIPAL	1 000 000\$
• AQUISITION ÉQUIPEMENT DE VOIRIE	50 000\$
• RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LE CHEMIN LANGLOIS	250 000\$

4. 2022-280 Fermeture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau déclare la fermeture de l'assemblée à 19h36

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, dir.-gén.
greffière-trés. DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, tenue au Centre Lepageois à 19h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire